

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Maud BIDET, Monique GUMERY, Christelle MICHEL, Eric DUQUESNOY,

Absents excusés: Stéphanie RIPERT, Philippe ESCALLIER,

Absents : Adam AMELLAL, Florian CHAMIOT CLERC, Jacquy THEILLOL,

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Jacqueline LEGER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2018

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**I) AUTORISATION DE PASSAGE SUR LES PARCELLES COMMUNALES :
AMENAGEMENT HYDRO ELECTRIQUE SUR LE BAYET**

Monsieur le maire rappelle le projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique, par la SAS S.H.B.B., sur le Bayet en amont de celle existante, ainsi que les différentes délibérations prises par la commune, depuis décembre 2016, accordant le projet et autorisant l'occupation des parcelles.

La S.H.B.B. demande l'autorisation de passage et de défrichement pour la conduite, du câble et de la construction de la prise d'eau sur les terrains de la commune.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise le passage de la conduite, du câble et de la construction de la prise d'eau sur les parcelles B 970, 1683, 1684, 1685, 977, 978, 758 et 759 à la SAS S.H.B.B et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de M. MICHAULT, maire de St Paul/Isère, demandant que les « retombées financières » soient équitables. M. le maire donne lecture de sa réponse, ou il précise que l'impact pour la commune de St Paul, n'est que le passage d'une trentaine de mètres de canalisation sur leurs parcelles (rejet des eaux) et que sous ces conditions, le conseil municipal de Rognaix, n'est pas favorable pour en partager les retombées financières. M. Le maire laisse la société SHBB négocier ce point avec la commune de St Paul.

II) AVANCEMENT DE L'AGE DES COLIS DE NOEL AUX PERSONNES AGEES.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le colis de Noël est distribué aux personnes de 80 ans et plus. Après discussion avec les membres de la commission CCAS, il est proposé d'avancer l'âge à 75 ans.

- **Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la distribution des colis de Noël aux personnes de 75 ans et plus à compter de décembre 2018.**

III) REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE : REPARTION DES DEPENSES ENTRE ESSERTS-BLAY/ROGNAIX/ST PAUL SUR ISERE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019.

Monsieur le maire expose au conseil municipal les pourcentages de répartitions : Esserts-Blay : 41,26% (59 enfants), Rognaix : 27,97% (40 enfants) et St Paul/Isère : 30,77% (44 enfants).

- **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ces pourcentages de répartitions et dit que les frais seront répartis selon ces ratios.**

IV) APPROBATION DES FRAIS DU RPI EN CHARGE PAR LES COMMUNES.

Suite à des réunions relatives à la gestion du RPI entre les maires, les instituteurs et les secrétaires administratives, il a été décidé que les 3 communes acteraient par délibération commune le fonctionnement du RPI et plus précisément sur :

- ⇒ Le montant du budget alloué par enfant pour les fournitures scolaires.
- ⇒ La définition du « fournitures scolaires ».
- ⇒ Le budget alloué au transport des sorties scolaires.
- ⇒ Les inscriptions de rentrée et celles des services cantine et garderie.
- ⇒ Les frais répartis au prorata du nombre d'enfants de chaque commune.

Il est rappelé que les 3 communes du RPI donnent, annuellement, 60€ par enfant pour les fournitures et 300€ par école pour l'achat de matériel.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide les orientations prises lors de la réunion du 28/08/2018.**

V) PARTICIPATION DES FRAIS DU 11 NOVEMBRE 2018 ENTRE LES COMMUNES D'ESSERTS-BLAY/ROGNAIX/ST PAUL SUR ISERE

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une réunion a eu lieu, en mairie d'Esserts-Blay le 12 septembre 2018, afin de préparer les cérémonies commémoratives du 11 novembre 2018.

Les commémorations auront lieu dans chaque commune, mais auront toutes le même déroulé.

A l'issue des cérémonies, un repas, réunissant les élus, les anciens combattants, les instituteurs et les employés municipaux, sera pris au collège de St Paul/Isère, suivi d'une projection d'un film retraçant la 1^{ère} guerre.

Les frais afférents aux cérémonies (achat de petits drapeaux bleu/blanc/rouge distribués aux habitants présents, le repas au collège, la location du film) seront divisés par 3.

- **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la répartition des frais du 11 novembre 2018.**

VI) VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Les Certificats d'Economie d'Energie ont pour but d'inciter les fournisseurs d'énergie à promouvoir les économies à leurs clients. Les collectivités territoriales qui réalisent des économies d'énergie auront des CEE et pourront être revendus. Les modalités d'obtention des CEE étant complexe, la communauté d'agglomération ARLYSERE a choisi de porter la valorisation des opérations d'économies d'énergie à l'échelle de son territoire, pour les communes qui le souhaitent.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le principe de confier les CEE à ARLYSERE, autorise M. le maire à signer les conventions et les documents afférents aux dossiers des CEE.**

VII) OPAC : ADAPTATION DE LA GARANTIE DES EMPRUNTS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est garant de l'OPAC concernant l'emprunt des logements du lotissement des Planets. Le terme de l'engagement est prévu au 01/10/2029.

La loi de finances 2018 fixe un nouveau calcul de l'Aide personnalisée au Logement instaurant notamment une Réduction de Loyer de Solidarité dont le coût est supporté par les bailleurs sociaux. En contrepartie de cette mesure et afin d'accompagner le secteur du logement social, la Caisse des Dépôts et Consignation propose aux organismes HLM d'allonger de 10 ans la durée des prêts consentis.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve l'allongement de 10 ans de la durée des prêts consentis, s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues et autorise M. le maire à signer tout document relatif à cet emprunt.**

VIII) CONVENTION DE PARTICIPATION HORAIRE AU SPAD 2019-2021

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la participation de la commune au SPAD. La convention arrive à terme le 31/12/2018. Il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans. La participation est égale à 2,30€ TTC de l'heure x nombres d'heures effectuées dans la limite d'un budget annuel de 800€.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve et autorise M. le maire à signer la convention.**

■ **ARRETES PRIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE.**

- ❖ **Achat imprimante multifonction école à Myosotis : 1890€ HT**
- ❖ **Location salle polyvalente pour des cours de country : 250€**
- ❖ **Achat de jeux pour enfant à MEFRAN : 24 454,50€ HT.**

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES**

- ❖ **Révision loyer Basmont : 1 421,25€ et Croizet : 172,73€**
- ❖ **Devis plateforme pour 3 Conteneurs Semi Enterré (CSE)**: Suite à la volonté de l'agglomération de mettre en place des conteneurs semi enterré, un devis de MARTOIA a été reçu mais trop élevé. La commune demandera d'autres devis. ARLYSERE fourni les conteneurs et participe à hauteur de 50% sur les travaux.
- ❖ **Réunion publique « Participation citoyenne »**. une bonne participation à cette réunion. 9 référents se sont inscrits. Une prochaine réunion aura lieu entre la gendarmerie et les référents.
- ❖ **Achat terrain à Gallois à la Ville** : signature chez le notaire a été faite le 9/10/2018
- ❖ **SIBTAS** :
 - Le permis de construire pour la maison médicale va être déposé.
 - Au 1^{er} janvier 2019, la compétence petite enfance et jeunesse est transférée à ARLYSERE.
 - Mise en place du Plan mercredi avec un PEDT. Cela permet de recevoir une participation supplémentaire de la CAF.
- ❖ **RPQS DECHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT 2017** : M. le maire présente les RPQS et informe qu'ils sont consultables sur le site ARLYSERE.
- ❖ **Plan d'eau de ROGNAIX** : M. le maire a rencontré un couple est intéressé pour reprendre le fond de commerce du plan d'eau, mis en vente par M. PENAS. Pas de décision prise à ce jour.
- ❖ **Bulletin municipal** : à la recherche de nouveaux articles et idées
- ❖ **Courrier du groupe socialiste et conseillers régionaux de Savoie** : M. le maire donne lecture du courrier alertant sur l'ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques. Une délibération sera prise lors du prochain conseil.
- ❖ M. Eric DUQUESNOY informe que les scieries LAPIERRE ET MARTIN ont commencé la coupe de bois. L'état des lieux, de la piste forestière, a été fait avec l'ONF.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h00.

Fait à Rognaix, le 30 octobre 2018
Affichage le 30 octobre 2018

Le maire,
Patrice BURDET.

